



Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 2015-08-14 Date de révision: 2022-03-08 Remplace la fiche: 2019-06-28 Version: 5.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle
Restrictions d'emploi : Aucun connu

1.3. Fournisseur

Bradford Derustit Corp
Boîte postale 1194
Yorba Linda, CA, 92885
T (714) 695-0899
sales@derustit.com - www.DERUSTIT.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 800-424-9300/703-527-3889 CCN 3103 Chemtrec Mexico 01-800-681-9531

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides comburants, Catégorie 3	H272	Peut aggraver un incendie; comburant
Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1	H330	Mortel par inhalation
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs, catégorie 1
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

H330 - Mortel par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	wt%	Classification (GHS CA)
Calcium nitrate	Nitrate de calcium	n° CAS: 10124-37-5	15 – 40	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acide nitrique	Nitric acid ...%	n° CAS: 7697-37-2	10 – 30	Ox. Liq. 3, H272 Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 HHNOC 1
Ammonium bifluorure	Bifluorure d'ammonium / hydrogénodifluorure d'ammonium / bifluorure d'ammonium	n° CAS: 1341-49-7	10 – 30	Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Acide fluorhydrique	Fluorure d'hydrogène / Hydrogène (fluorure d')	n° CAS: 7664-39-3	1 – 5	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 1, H372 HHNOC 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : non déterminé.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un récipient fermé. Tenir au frais.
Matières incompatibles	: matières combustibles. Métaux.
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide nitrique (7697-37-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5,2 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL	10 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD (OEL STEL)	10 mg/m ³
VECD (OEL STEL) [ppm]	4 ppm
VEMP (OEL TWA)	5,2 mg/m ³
VEMP (OEL TWA) [ppm]	2 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5,2 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL	10 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide nitrique (7697-37-2)	
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL [ppm]	4 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	2 ppm
OEL STEL	10 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	4 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	2 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	4 ppm
Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	0,4 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL C	1,6 mg/m ³
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Plafond (OEL Ceiling)	2,6 mg/m ³
Plafond (OEL Ceiling) [ppm]	3 ppm
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL C	2,3 mg/m ³
OEL Ceiling [ppm]	3 ppm
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL	2 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	3 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
ACGIH OEL Ceiling [ppm]	2 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	3 mg/g créatinine Parameter: Fluoride - Medium: urine - Sampling time: prior to shift (background, nonspecific) 10 mg/g créatinine Parameter: Fluoride - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection respiratoire.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Vert
Odeur	: Acide
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,66
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -212 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,2
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Matières combustibles. métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'azote. Composés halogénés.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Mortel par inhalation.

ATE CA (oral)	755 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	0,016 mg/l/4h

Calcium nitrate (10124-37-5)

DL50 orale rat	302 mg/kg
ATE CA (oral)	302 mg/kg de poids corporel

Acide nitrique (7697-37-2)

CL50 Inhalation - Rat [ppm]	2500 ppm/1h
ATE CA (Gaz)	10 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,05 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,005 mg/l/4h

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

DL50 orale rat	130 mg/kg
----------------	-----------

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

CL50 Inhalation - Rat	0,79 mg/l (Exposure time: 1 h)
ATE CA (Gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 2,66
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 2,66
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité pour la reproduction : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Non classé.
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Calcium nitrate (10124-37-5)

CL50 - Poissons [1]	10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
---------------------	--

Acide nitrique (7697-37-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,3 (at 25 °C)
--	-----------------

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

FBC - Poissons [1]	(completely dissociated in water)
--------------------	-----------------------------------

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

CE50 - Crustacés [1]	270 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia species)
----------------------	---

FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
--------------------	----------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,4
--	------

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide nitrique (7697-37-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,3 (at 25 °C)
--	-----------------

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)	
FBC - Poissons [1]	(completely dissociated in water)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,4

12.4. Mobilité dans le sol

Acide nitrique (7697-37-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,3 (at 25 °C)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,4

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN3289
N° ONU (IMDG) : 3289
N° UN (IATA) : 3289

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Toxic liquid, corrosive, inorganic, n.o.s.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 6.1 (8)
Étiquettes de danger (TDG) : 6.1, 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1 (8)
Étiquettes de danger (IMDG) : 6.1, 8

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1 (8)

Étiquettes de danger (IATA) : 6.1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG) : UN3289

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses).

(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :

- a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.;
- b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.;
- c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.;
- d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.;
- e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.

(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :

- a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
- b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 0.1 L

Quantités exemptées (TDG) : E4

Indice véhicule routier de passagers ou indice

véhicule ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 274

Quantités limitées (IMDG) : 100 ml

Quantités exceptées (IMDG) : E4

Instructions d'emballage (IMDG) : P001

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Propriétés et observations (IMDG)	: Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E4
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y640
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 653
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 660
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Disposition particulière (IATA)	: A4, A137
Code ERG (IATA)	: 6C

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Calcium nitrate (10124-37-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide nitrique (7697-37-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Calcium nitrate (10124-37-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Acide nitrique (7697-37-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Ammonium bifluoride (1341-49-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Wonder Gel Stainless Steel Pickling Gel

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide fluorhydrique (7664-39-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives
Loi japonaise sur le registre des rejets et des transferts de polluants (loi PRTR)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
(Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-14-2015
Date de révision : 03-08-2022
Remplace la fiche : 06-28-2019

Textes complet des phrases H:

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables